



## Procès-Verbal Conseil municipal

Séance du 9 avril 2025 à 19h30

Convocation du 3 avril 2025

**Membres présents :** MME Corinne CARDONA ; MME Anne-Laure MATHIAS ; M. François JOLLY ; MME Stella BOUDOYAN ; MME Evelyne RIOU ; MME Marie-Martine ZIMBOULAS ; M. Éric FUGER ; MME Isabelle LOPES ; MME Julie LOUSTEAU ; M. Alexandre LOMBARD ; M. Pierre BOURGEON ; M. Jean-Baptiste MARQUET ; M. Jacques-Olivier VIAL.

**Membres excusés :** M. Jean-Bernard MICHEL (Pouvoir donné à Mme Corinne CARDONA).

**Membres absents :** M. Philippe COUTEAU.

**Secrétaire de séance :** MME Marie-Martine ZIMBOULAS

Ouverture de la séance à 19h30

### Partie délibérative

**Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Municipal des 4 et 27 mars 2025**

*Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés*

**Monsieur Fuger**, en tant que conseiller municipal délégué aux Finances, effectue une présentation générale des indicateurs budgétaires 2024-2025 en amont du vote du Budget 2025.

### Partie délibérative

**2025-009- Approbation du Compte Financier Unique 2024**

Comme il est la coutume, **Madame le Maire** sort de la salle.

**Madame Zimboulas**, doyenne de l'assemblée délibérante, prend la présidence de la séance et présente le Compte Financier Unique (CFU) avec l'appui de Monsieur Fuger :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES
011 - Charges à caractère général	598 800.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	346 500.00 €
014 - Atténuations de produits	142 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	322 800.00 €
66 - Charges financières	37 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000.00 €
<b>Charges réelles</b>	<b>1 449 100.00 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	1 195 494.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	184.00 €
<b>Charges budgétaires</b>	<b>1 195 678.00 €</b>
<b>TOTAL AU BUDGET PRIMITIF 2025</b>	<b>2 644 778.00 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES
013 - Atténuations de charges	16 500.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	27 000.00 €
73 - Impôts et taxes	1 010 000.00 €
74 - Dotations et participations	76 388.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	147 998.47 €
<b>Produits réels</b>	<b>1 277 886.47 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 366 891.53 €
<b>Produits budgétaires</b>	<b>1 366 891.53 €</b>
<b>TOTAL AU BUDGET PRIMITIF 2025</b>	<b>2 644 778.00 €</b>

La Capacité d'Autofinancement prévisionnelle serait de - 171 213.53 € contre - 74 579.75 € réalisée en 2024.

Vu le virement à la section investissement qui s'élève à 1 195 494.00 €.  
 Vu le solde d'exécution négatif d'investissement de 186 419.23 € reporté en dépenses d'investissement au Budget Primitif 2025, au compte 001 (résultat reporté) ;  
 Pour financer les opérations d'investissement, le Conseil Municipal détermine le budget d'investissements suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	186 419.23 €
1641 - Emprunts en euros	57 000.00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	5 000.00 €
203 - Frais d'études, de recherche et de développement	30 000.00 €
2051 - Concessions et droits similaires	2 000.00 €
2116 - Cimetières	11 000.00 €
212 - Agencements et aménagements de terrains	266 000.00 €
2131 - Bâtiments publics	562 700.00 €
2138 - Autres constructions	31 000.00 €
21532 - Réseaux d'assainissement	24 500.00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	298 602.48 €
2183 - Matériel informatique	8 000.00 €
2184 - Matériel de bureau et mobilier	122 000.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	9 000.00 €
<i>Restes à réaliser au 31.12.2024</i>	<i>116 057.29 €</i>
<b>TOTAL AU BUDGET PRIMITIF 2025</b>	<b>1 729 279.00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 195 494.00 €
024 - Produits des cessions	162 000.00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	184.00 €
10222 - FCTVA	20 000.00 €
10226 - Taxe d'aménagement	3 000.00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisé	37 891.09 €
13362 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local	40 999.48 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	5 000.00 €
274 - Prêts	125.00 €
<i>Restes à réaliser au 31.12.2024</i>	<i>264 585.43 €</i>
<b>TOTAL AU BUDGET PRIMITIF 2025</b>	<b>1 729 279.00 €</b>

*Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés*

## **2025-012 – Fongibilité de crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

**Madame le Maire donne la parole à M. Éric Fuger, Conseiller Municipal délégué aux Finances.**

**Monsieur Fuger rappelle au Conseil Municipal que la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.**

Il est rappelé que l'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité, dite asymétrique, permet notamment d'ajuster - dès que le besoin apparaît - la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques, ces dispositions contribuant ainsi à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est ensuite informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés*

## **2025-013 – Taux des contributions directes 2025**

**Madame le Maire donne parole à M. Fuger qui rappelle les taux d'imposition de l'année 2024, votés par délibération n° 2024-016 en date du 10 avril 2024. Il est proposé de ne pas modifier les taux pour l'année 2025 et de reconduire l'application des taux suivants :**

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 27.41%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 45.79%
- Taxe d'Habitation : 15.92%

*(Résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)*

**Madame le Maire souhaite rappeler que cela fait 10 ans que les taux des contributions directes n'ont pas été augmentés.**

*Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés*

## **2025-014 – Subventions 2025 aux associations**

**Madame le Maire propose d'allouer les montants suivants aux différentes associations :**

ASSOCIATIONS	MONTANT 2025
<b>ASSOCIATIONS SUPPLEANT LA MUNICIPALITÉ</b>	<b>139 500.00 €</b>
AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE	2 500.00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	2 000.00 €
LA GRAINE AU VENT - SUBVENTION ANNUELLE	135 000.00 €
<b>ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES</b>	<b>6 811.59 €</b>
A.D.M.R.	129.00 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	537.59 €
MISSION LOCALE PLATEAU NORD VAL DE SAÔNE	1 515.00 €
RAMMO D'OR	2 680.00 €
RESERVE CITOYENNE	350.00 €
THEATRE DES BORDS DE SAONE	1 600.00 €
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>10 400.00 €</b>
COMITE DES FETES	8 400.00 €
POLEYMIEUX SOLIDARITÉ	2 000.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>156 711.59 €</b>

**Madame Lousteau et Messieurs Fuger et Vial** sont favorables à l'ensemble des subventions mais s'abstiennent pour celle de la Graine au Vent car ils souhaitent pouvoir connaître le budget 2025 de l'association.

*Pour : 11  
Abstention : 3*

#### 2025-015 – Autorisation de vente de deux parcelles de terrains

**Madame le Maire** rappelle la vente de deux parcelles de terrain à Cécile Grand du Gaec les Vaches dorées. Elle indique avoir été contactée par la Safer qui propose de se substituer à Mme Grand pour signer une promesse unilatérale de vente entre la Commune et la Safer. A la suite, la Safer fera signer une promesse d'achat à Mme Grand.

Cette vente, dite par substitution de la Safer, permettra à Madame Grand d'acheter les parcelles support de ses bâtiments d'exploitation pour mettre à disposition du GAEC des Vaches Dorées (fermier en place sur les deux parcelles). Le montant de la vente sera de 12.000 euros pour les 2 parcelles agricoles.

Elle précise qu'à l'acte sera annexé un cahier des charges Safer permettant de garantir l'usage agricole strict pendant 18 ans et stipulant que tout changement d'usage devra faire l'objet d'une demande de dérogation à la Safer.

*Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés*

#### 2025-016 – Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon – Rénovation bâtiment Mairie

**Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Métropole de Lyon, dans le cadre de l'aide aux communes, propose des financements pour certains investissements dont la rénovation énergétique.**

Elle indique qu'il est prévu à l'occasion des travaux de la mairie certaines améliorations en termes de rénovation énergétique.

Il est donc proposé de solliciter une subvention à la Métropole de Lyon.

*Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés*

**Questions diverses :**

- **Plan piéton**

**Madame Mathias présente le plan piéton qui est proposé par la Métropole de Lyon.**

Elle rappelle que le Conseil Municipal a demandé depuis au moins deux décennies au Département du Rhône puis à la Métropole de Lyon, lorsque cette dernière a repris la compétence du Département, d'avoir un cheminement piétons de l'entrée du village aux Gambins jusqu'à l'école afin que les parents, enfants, poteleymoriots et promeneurs puissent utiliser la voie en toute sécurité.

Après des années sans rien obtenir, Madame Mathias explique que, suite à la visite du Vice-Président en charge de la voirie, la commune a pu bénéficier du Plan Piétons de la Métropole et qu'une enveloppe de 500 000 € nous a été attribuée en 2021, pour concrétiser ce projet.

Une première version avait été présentée en 2023 par les services de la Métropole mais elle n'avait pas pleinement donné satisfaction. Une autre version a été proposée le 3 avril dernier à Madame Le Maire et à Madame Mathias et c'est cette version qui est présentée aujourd'hui au Conseil Municipal.

La voirie est métropolitaine, la compétence leur appartient donc et, au final, le projet offre le cheminement souhaité afin de permettre aux piétons des trajets en sécurité. Madame le Maire et Madame Mathias conçoivent que ce n'est pas parfait car il faut tenir compte des contraintes du bâti, de l'existant.

Madame Mathias explique qu'il y aura quatre zones sur ce secteur de notre village limité dans son ensemble à 30 km/h :

- Route des Gambins - du panneau d'entrée de village jusqu'au carrefour avec la montée des Chavannes : un vrai trottoir sera créé à droite en descendant, suivi d'une traversée piétonne puis tout le long, en pied de bâti, d'un trottoir à gauche en descendant d'une largeur classique
- L'alternat actuel avec les 2 feux est conservé mais avec en plus un trottoir à droite en descendant de largeur correcte et une voirie à 4 mètres
- Route d'Ampère - du feu du bas jusqu'au Musée : une "zone de rencontre", matérialisée par une route refaite avec un enrobé neuf, limitée à 20km/h. Dans une zone de rencontre, les piétons sont prioritaires sur les vélos qui sont eux-mêmes prioritaires sur les voitures. Il existera un cheminement piétons en résine à droite en descendant puis, à partir du talus actuel en herbe, un vrai trottoir toujours à droite ;
- Musée Ampère jusqu'à l'école : le trottoir actuel sur la gauche en descendant sera d'une largeur classique puis au niveau de la maison de la Dime, un alternat sera mis en place pour permettre une traversée piétons sécurisée pour atteindre le trottoir à droite arrivant à l'école par le haut.

Elle conclue en exprimant le fait que la vie quotidienne ne sera impactée en rien mais que les piétons pourront maintenant descendre à pied vers les commerces, la mairie et l'école en toute sécurité.

Madame Mathias précise que les travaux doivent démarrer le 19 mai pour durer jusqu'à l'automne et apporter enfin de la sécurité à nos usagers piétons.

Le projet sera présenté à la commission sécurité routière et une réunion d'information publique est également prévue.

*Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés*  
- Avenir d'occupation du domaine public par Bouygues Télécom

**Madame le Maire** rappelle qu'il y a une antenne dans le clocher de l'église qui rapporte un loyer de 4 000€ par an. Bouygues Télécom souhaite déléguer l'entretien à une autre société. Elle indique qu'elle a demandé un loyer de 10 000€ considérant que ce loyer était trop peu élevé par rapport à celui d'autres communes. Après négociation un loyer de 8.000 euros a été validé par Bouygues, il sera porté à 10.000 euros si un autre opérateur venait à s'implanter.

- Vœux ZFE

**Madame le Maire** fait part du vœu que le Groupe Synergies Avenir souhaite envoyer à la Métropole de Lyon et à l'Etat :

- D'étudier la faisabilité juridique d'un moratoire sur l'application de l'interdiction du Crit'Air 3. De renoncer, pour l'heure, à appliquer l'interdiction de la Zone à Faible Émission aux véhicules Crit'Air 2 sur le territoire de la Métropole de Lyon.
- De créer des régimes d'exception permanents pour les agents en charge de la sécurité publique et civile, les forces de l'ordre et les professionnels de santé.
- Définir des modalités modulées d'application de la ZFE : levée de la mesure pendant les week-end et jours fériés ainsi que les heures de nuit, afin de laisser libre les activités commerciales, culturelles et sportives.

L'assemblée délibérante émet un avis favorable à ce vœu par :

9 Pour,  
2 Contre  
3 Abstentions.

Fin de la séance à 22h00

*Approuvé à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2025*

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Corinne CARDONA

